



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3260

Lyon 1er - Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon - Mise en conformité des ateliers - 8 bis quai Saint-Vincent - Opération n° 01182018 - Modification du marché de travaux (lot 1- Gros-oeuvre- second oeuvre)

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3260 - LYON 1ER - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON - MISE EN CONFORMITE DES ATELIERS - 8 BIS QUAI SAINT-VINCENT - OPERATION N° 01182018 - MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX (LOT 1- GROS-OEUVRE- SECOND OEUVRE) (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/1938 du 14 mars 2016, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 1 000 000 €TTC (valeur novembre 2015).

Dans ce cadre, un marché de travaux n° 168071 a été conclu avec la Société Harrault Maçonnerie pour un montant de 96 288,51 €HT. Ce marché a été notifié le 10 mai 2016.

Les travaux se déroulent en site occupé. Il était prévu le déménagement des différentes machines présentes dans les ateliers. Dans le pôle « estampes », il est toutefois envisagé de maintenir en place une « piqueuse » (machine à relier). En effet, pour éviter toute dégradation, il est apparu préférable de la protéger par un caisson bois plutôt que de la déplacer, compte tenu de sa fragilité.

Par ailleurs, le maître d'œuvre a oublié, dans les marchés de travaux, de prévoir des ouvertures en sous-œuvre de grandes dimensions nécessaires au passage de certaines gaines de soufflage et d'extraction d'air. Ces ouvertures sont à réaliser dans des murs de maçonnerie en pierre de grande épaisseur.

Il est précisé qu'au moment du Décompte Général Définitif du marché du maître d'œuvre, il sera tenu compte de l'ensemble des avenants des marchés de travaux imputables au maître d'œuvre, afin de déterminer le montant des pénalités applicables au maître d'œuvre conformément aux clauses de son marché.

Ces travaux supplémentaires, nécessaires pour la réalisation du programme, requièrent la passation d'un avenant au marché de travaux n° 168071.

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
168071	1	Harrault Maçonnerie	96 288,51 €	4 215,00 €	30 274,71 €	130 778,22 €	35,82

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2016/1938 du 14 mars 2016 ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission immobilier, bâtiments ;

**DELIBERE**

1 - La modification du marché de travaux n° 168071 est approuvée.

2 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits sur l'opération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY